



Renouvellement titre de séjour conjoint de français

Par **colibris77**, le **18/06/2009** à **22:21**

Bonjour, je suis d'origine camerounaise et suis marié à une française depuis 2 ans et malheureusement aujourd'hui séparés depuis 6 mois pour cause de violence conjugale, chantage aux papiers...j'ai souvent dû appeler la police à notre domicile pour calmer mon épouse qui est dépressive, j'ai également +sieurs mains courantes faisant état de violences au sein du couple, ainsi que des amis qui peuvent témoigner en faveur, sachant que ma femme est divorcée de ces 2 précédents mariages et qu'elle n'a jamais obtenu la garde de ses enfants, l'assistante sociale étant au courant de notre situation de couple, j'aimerais savoir si je pourrais renouveler mon titre de séjours conjoint de français même avec l'aide d'un avocat ? je suis en formation pour 8mois et mon titre de séjours expire dans 1mois ...quel conseil pouvez vous me donner aujourd'hui ?

cordialement
Consty

Par **anais16**, le **18/06/2009** à **22:59**

Bonsoir,

il est effectivement possible d'obtenir un renouvellement de ce titre de séjour si la séparation est due à des violences conjugales.

Lors du renouvellement en Préfecture, allez-y avec un maximum de preuves officielles et témoignages (rapport de police, attestations d'assistante sociale...).

N'attendez surtout pas que votre titre soit périmé!
Au niveau de la procédure, une fois le dossier déposé, vous aurez un récépissé. La Préfecture pourra mener une enquête et si elle en conclue que les violences sont avérées, elle vous délivrera un nouveau titre de séjour.

Par **colibris77**, le **18/06/2009** à **23:21**

Merci beaucoup pour votre réponse prompte, je suivrais vos conseils et vous tiendrai au courant de l'évolution.